COMMUNE DE L'ISLE

DECEMBRE 2017 N°6

L'ISLE *Info*

www.lisle.ch

La rubrique de notre Syndique

Chers habitantes et habitants de notre commune,

L'école et nos enfants, quel avenir ?

Voici un sujet d'actualité qui occupe et préoccupe municipalités et directions d'école depuis plusieurs années déjà. Après la théorie, il s'agit de passer à la pratique et à la mise en œuvre des décisions cantonales ! En effet, comme vous n'êtes pas sans le savoir, une réorganisation des zones d'enclassement a été décidée par Madame Lyon, alors cheffe de département.

A la rentrée 2019, notre commune quittera l'ASISEVV (Association Scolaire Intercommunale La Sarraz-Veyron-Venoge) et sera rattachée à l'ASICOVV (Association Scolaire Intercommunale Cossonay-Veyron-Venoge) pour le primaire et à l'ASICOPE (Association Scolaire Intercommunale Cossonay-Penthalaz) s'agissant du secondaire.

Les communes de Chavannes-le Veyron, Cossonay, Cuarnens, Dizy, Gollion, Grancy, La Chaux, Mont-La-Ville, Mauraz et Senarclens sont les membres de cette nouvelle association primaire, association à laquelle nous sommes rattachés.

L'enclassement des élèves étant du ressort des directeurs d'établissement scolaire, ceux-ci travaillent à cette réorganisation. Ainsi, il s'agira en premier lieu, de permettre aux élèves du secondaire de suivre leur cycle dans un seul établissement et de travailler ensuite à la bascule complète vers chaque nouvelle zone d'enclassement.

Aux soucis des élèves et des parents, s'ajoutent naturellement celles des enseignants quand à leur future place de travail et celle des communes quand au devenir de leurs classes. Les attentes et les préoccupations de chacune et de chacun doivent être prises en considération en plaçant l'enfant au premier rang.

Un autre défi de taille se présentera pour votre Municipalité, soit la mise en place d'un accueil parascolaire qui sera organisé en collaboration avec les communes membres de l'ASICOVV.

Notre commune conservera ses classes et c'est avec plaisir que nous verrons les enfants envahir le parc du château à l'heure de la récréation !

Pour conclure, je vous souhaite, au nom de la Municipalité, de joyeuses fêtes de fin d'année et une heureuse année 2018, remplie de rires et de sourires d'enfants, symbole de notre avenir.

Anne-Lise Rime, Syndique

CONSEIL COMMUNAL

……

Séance du Conseil communal

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le

Jeudi 7 décembre 2017, à 19 h 15,
À la salle du conseil au Château de L'Isle

Les citoyennes et citoyens de la commune de L'Isle sont invités à participer à cette séance dont l'ordre du jour est le suivant :

Ordre du jour

1. Statutaire
2. Préavis 08/2017 : budget 2018
3. Préavis 09/2017 : règlement pour la fourniture du chauffage à bois CAD
4. Préavis 10/2017 : réponse à la motion Chollet, Chenuz et Aubert
5. Communications de la Municipalité
6. Communications du Bureau
7. Propositions individuelles.

ADMINISTRATION GENERALE

……

MUNICIPALITE – CONSTITUTION

Composition de la Municipalité pour la législature 2016-2021.

Mme Anne-Lise Rime, Syndique

Administration générale :

Aménagement du territoire, archives, autorités, écoles, finances, naturalisation, personnel communal

M. Jean-Louis Bapst, Vice-Syndic

Sécurité et social :

Arcam, cultes, PCi, police, santé publique, service du feu, social, tourisme, transports

M. Claude Rosat, Municipal

Patrimoine :

Bâtiments, citernes, domaines, énergie, forêts, police des constructions

M. Steve Baudat, Municipal

Eaux :

Captages, cours d'eau, culture, eau potable, eaux claires, eaux usées, sociétés locales, step

M. Eric Hostettler, Municipal

Voirie et espaces verts :

Conciergerie, éclairage public, gestion des déchets, parcs & promenades, personnel d'exploitation, parc naturel régional Jura vaudois, routes et améliorations foncières

Le service hivernal : une affaire de tous !

La Municipalité, qui est notamment chargée d'assurer la viabilité des voies de circulation routières et piétonnières sur le territoire de la commune, rappelle qu'en cas de neige abondante et de verglas, les conditions normales de circulation ne peuvent être maintenues en permanence. Il appartient donc à chacune et à chacun d'adapter son équipement et son comportement aux conditions de l'état des chaussées et aux règles de sécurité.

Assurer un réseau praticable aux heures de pointe :

Les moyens seront mis en œuvre afin d'assurer la praticabilité du réseau de 6 heures à 22 heures. Au-delà de 22 heures, un service de salage et de déneigement ne sera effectué que dans des conditions particulières de trafic ou de météo (fortes chutes de neige, présence de pluie verglaçante ou autres phénomènes généralisés pouvant mettre gravement en danger l'automobiliste ou les piétons).

****

INFOS DECHETS
Commune de L'Isle

Tri et recyclage des déchets :

Consommer responsable

Lorsque l'on achète un objet ou un produit de consommation courante, on ne se pose que rarement la question de savoir d'où vient-il et où va-t-il être acheminé une fois qu'il ne sera plus utilisé et jeté. Le bilan écologique d'un produit ne s'évalue pas uniquement durant son utilisation, mais depuis sa conception jusqu'au retour dans le cycle des matières ou de la revalorisation des éléments qui le composent. On parle alors du cycle de vie complet d'un produit.

Avant la consommation :

Durant son développement, sa production et sa distribution, le bilan écologique d'un produit du même type varie fortement suivant sa provenance, son mode de fabrication et de la logistique qui est mise en place pour le distribuer. Consommer des fraises importées depuis le sud de l'Espagne alors qu'il suffit d'attendre quelques mois pour profiter des produits locaux en est un bon exemple.

Pendant la consommation :

Pour une fonction identique, le bilan écologique d'un produit ne varie que peu durant sa consommation ou son usage. L'emploi d'un appareil électrique fabriqué en Chine ou en Suisse aura une consommation énergétique pratiquement similaire, car tous deux répondent aux mêmes normes.

Après la consommation :

Tout au long du cycle de vie d'un produit, l'étape qui survient après sa consommation est cruciale en matière d'impact environnemental. En effet celui-ci varie fortement d'un produit à l'autre. Un fois l'utilisation d'un objet ou d'un produit terminée, il sera jeté et entrera dans le monde de la gestion des déchets avec ses différentes phases :

1. **L'élimination et le tri :** il s'agit de savoir où éliminer ses déchets et comment les trier en fonction de leurs filières d'élimination.
2. **Le collectage :** c'est l'étape intermédiaire entre le consommateur et le repreneur.
3. **Le traitement selon les filières d'élimination :** les deux principales filières d'élimination sont les suivantes :
    - **La filière des matériaux recyclable :** Ils seront réintroduits dans le cycle des matières premières. Le verre, le papier ou le PET en sont de bons exemples.
    - **L'incinération et la revalorisation :** Tous les déchets qui ne peuvent pas être recyclés seront incinérés dans une usine d'incinération (ex.TRIDEL à Lausanne). L'énergie produite par la combustion des déchets sera revalorisée pour produire de l'électricité, de l'eau chaude sanitaire et pour alimenter un réseau de chauffage à distance.

Ainsi, après ces 3 étapes, la boucle du cycle de vie d'un produit est bouclée.

Les vrais fausses idées :

Un produit estampillé recyclable l'est-il dans tous les cas ?

Pas forcément. Pour cela il faut qu'une filière d'élimination dans les matériaux recyclés existe pour ce type de produit. Il arrive parfois que pour des arguments marketing, des produits soient vendus comme recyclables alors qu'il n'existe pas de filière. En effet, pour exister, une filière doit être économiquement, socialement et écologiquement supportable. Ceci aussi bien en période de croissance économique qu'en période de récession.

Les filières de recyclage sont-elles toujours sûres ?

Dans la plupart des cas elles le sont. Par contre il arrive parfois que des repreneurs peu scrupuleux achètent des déchets pour les revendre à un prix plus élevé dans des pays où il n'y a pas de contrôle. Ces déchets, une fois que leurs matières recyclables ont été retirées, sont abandonnés dans la nature ou alors brûlés à ciel ouvert. C'est pourquoi des contrôles sont effectués sur la destination finale de nos déchets. Dans certains cas il vaut mieux incinérer dans notre pays certains types de déchets selon le respect du principe du développement durable que de les expédier vers une destination inconnue et peu sûre. Ainsi la Chine a décidé d'interdire l'importation de déchets sur son territoire afin de lutter contre ce phénomène catastrophique du point de vue écologique.

Lorsque que vous achetez un produit ou un objet, n'oubliez pas d'examiner non seulement leur provenance mais surtout dans quelles filières ils pourront être éliminés.

AIDE CONCIERGE

La Municipalité recherche, pour compléter son équipe, un ou une aide concierge, à raison de 4 heures par semaine, le mercredi après-midi, plus les extras et durant les vacances, **à partir du 1er janvier 2018 ou à convenir.**

Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez venir vous inscrire auprès de l'administration communale durant les heures d'ouverture.

****

FIN DE LA RESTRICTION D'EAU

La Municipalité informe la population que la restriction d'eau est levée dès le 2 décembre 2017. Elle profite de vous remercier de votre compréhension.

****

SAPINS DE NOËL

La distribution gratuite à chaque ménage des sapins de Noël est prévue
le **samedi 16 décembre de 10h00 à 11h30** à Baseco.
La Municipalité offrira le vin chaud

****

TELESKI DE L'ABBAYE

2 cartes journalières sont mises **gratuitement** à la disposition des habitants de L'Isle, La Coudre et Villars-Bozon à l'administration communale durant les heures d'ouverture.

****

CINÉ-SENIORS « REGARDS 9 »
UN MARDI PAR MOIS AU CINÉMA DE COSSONAY

La Municipalité met **gratuitement** à disposition **des seniors**, 2 cartes de cinéma pour les prochaines séances :

5 décembre 2017

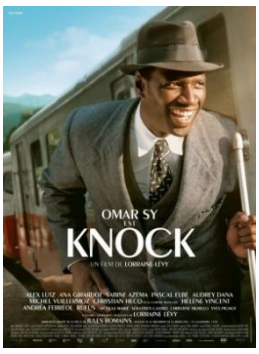

9 janvier 2018

6 février 2018

6 mars 2018

Les séances ont lieu à 14 h 30.

Vous pouvez réserver une carte à l'administration communale durant les heures d'ouverture.

De jolis verres à vin avec l'effigie du Château sont à vendre à l'administration communale au prix de **CHF 30.- les 6 verres**

****

INFORMATION DE LA GENDARMERIE

Chaque année, l'automne arrivé, on assiste à une recrudescence des cambriolages dits « du crépuscule ». La nuit tombe rapidement ce qui permet aux cambrioleurs d'identifier en quelques instants quelles habitations sont vides et d'exécuter leurs méfaits, couverts par l'obscurité. Bien que les moyens préventifs soient nombreux, le conseil clé est de simuler une présence.

- En automne et en hiver, pensez à programmer les lumières avec une minuterie
- Mettez vos valeurs à l'abri
- Signalez tout comportement ou bruits suspects et informez immédiatement la police au 117.

Bien que, dans le Canton de Vaud, la tendance des cambriolages est à la baisse depuis plusieurs années, il convient de maintenir les différentes mesures préventives car cette tendance ne fait qu'établir l'utilité de ces mesures.

****

Rubrique historique de L'Isle de M. Guy Bise

Chasseurs en 1886

De soi-disant chasseurs de Cuarnens, furieux de n'avoir pu eux aussi tuer un sanglier, ont imaginé de faire la chasse au loup. Vendredi dernier, fermement convaincus d'avoir découvert la piste d'un de ces féroces animaux, ils se mettent en campagne et finissent après maints détours par l'atteindre près des bois de Pampigny et l'étendirent raide mort d'un coup de Vetterli. Hélas ! La bête avait un collier. C'était un chien de garde. Les chasseurs de Cuarnens, fins malins, se mirent à crier au chien enragé. Vite on court au préfet, celui-ci au vétérinaire et aujourd'hui les chiens du cercle de L'Isle sont sous séquestre.

Ce chien, vendu dernièrement par son propriétaire de Lucens à une personne de Morges, s'est échappé, et par la neige qui couvre le pays n'a pu retrouver son chemin. Comme il a été vu et caressé par plusieurs personnes le jour avant sa mort, ayant des allures tout à fait familières, on se demande dans la contrée si les chasseurs n'étaient pas peut-être plus enragés que le loup.

(Texte : Gazette de Lausanne du 26.01.1886)

Dèceimbro

Quand dèceimbro fié à ta porta,
Vaudois, faut te reinmouâ !
Pô tsaudâ lo paîlo, couaîre lo dinâ,
Te faut dâo boû, et pu dâo prin,
Butsî lo fâo et la sapalla,
Et l'eintètsî sein que dèvale !

A ton lèvâ, t'a lè man gourde po aryâ,
Et âo bornî, lo verglyè te fâ lequâ !
A reinda la nè, vaitcè Goupî
Que fourdze vè la grandze
Et roûde dein lo verdzî.
Crâyo que po dè bon,
L'hivè s'è raboulâ.
Pas de nâni ! Se te te vâo tsaudâ,
Vaudois, faut te reinmouâ !

Mâ, su sti long tsemin d'hivè,
Te n'a pas rein que dâi misére !
Binstoû te porâ mazallâ
Avouè sâocesse et frecachâ,
Câ lo caïon l'è grâ ;
Et pu veindra Tsalande et lo tein dâi brecî !

Mâ, quand dèceimbro fiè à ta porta,
Que la bise nâira te biosse lo nâ,
Vaudois, faut te reinmouâ !

Quand décembre frappe à ta porte,
Vaudois, il faut te bouger !
Pour chauffer la chambre, cuire le dîner,
Il te faut du bois, et puis du mince,
Bûcher le foyard et le sapin,
Et l'entécher, sans que ça dégringole.

A ton lever, t'as les mains gourdes pour aller traire,
Et à la fontaine, le verglas te fait glisser !
Au crépuscule, voilà Goupil
Qui furète vers la grange
Et rôde dans le verger.
Je crois que cette fois,
L'hiver est bel et bien arrivé.
Pas de nâni ! Si tu veux te chauffer,
Vaudois, il faut te remuer !

Mais, sur ce long chemin d'hiver,
Tu n'as pas que des misères !
Bientôt tu feras boucherie,
Avec saucisses et fricassée
Puisque le cochon est gras ;
Et puis viendra Noël, le temps des bricelets !

Mais, quand décembre frappe à ta porte,
Quand la bise noire te pince le nez,
Vaudois, il faut te remuer !

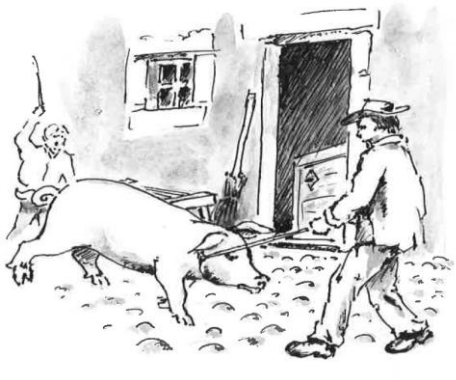

M. Freymond
La Coudre
Novembre 2017

LE POSTE MOBILE
LA GENDARMERIE À VOTRE PORTE

Lutter contre le sentiment d'insécurité par la présence visible de ce véhicule ainsi que de son équipage aux endroits clés. La présence régulière du poste mobile avec les patrouilles à pied ou à vélo sur le territoire communal renforce la sécurité publique. Offrir aux citoyens sur tout le territoire cantonal **les services d'un poste de Gendarmerie.**

L'Isle

POSTE GENDARMERIE

COSSONAY

021 557 82 21

cossonay.gdm@vd.ch

POSTE MOBILE 1

079 220 24 72

POSTE MOBILE 2

079 808 50 18

Vendredi 29 décembre 2017	Le matin

Au Village (poste mobile 1)

ADMINISTRATION : FERMETURE DURANT LES FETES

Les bureaux de l'administration communale seront fermés dès le **vendredi 22 décembre 2017 à midi au lundi 8 janvier 2018 à 9 h 00.**

****

AGENDA DES MANIFESTATIONS

2 décembre 2017	Jardilisle préparation des couronnes et décoration de l'Avent à Ferreyres
14 décembre 2017	Noël des Ainés dès 11h30 à la grande salle
16 décembre 2017	Distribution des sapins à Baseco de 10h00 à 11h30
19 décembre 2017	Noël villageois
10 janvier 2018	Jardilisle assemblée générale à 20h00 à la salle des sociétés
18 janvier 2018	Loto des Ainés à 14h00 à la salle de paroisse
15 février 2018	Séance cinéma pour les Ainés à 14h00 à la salle de paroisse
3 mars 2018	Jardilisle Les plantes au secours des plantes, conférence de Philippe Gendret à Mollens
15 mars 2018	Repas puis animation par Dagobert à 11h30 à la salle de paroisse

****

Prochaine parution du L'Isle info mars 2018

Les Enfants de
L'Isle, La Coudre, Villars-Bozon et les Mousses
ont le plaisir de vous inviter à

LA FETE DE NOEL

qui aura lieu le

MARDI 19 DECEMBRE 2017 à 18h30

Après une première partie musicale au Temple de l'Isle,
les enfants vous emmèneront devant le Château où vous serez conviés à
poursuivre la soirée autour d'une Crèche vivante (si la météo le permet)
dès 19h30

Nous nous réjouissons de partager ce très bon moment avec vous !

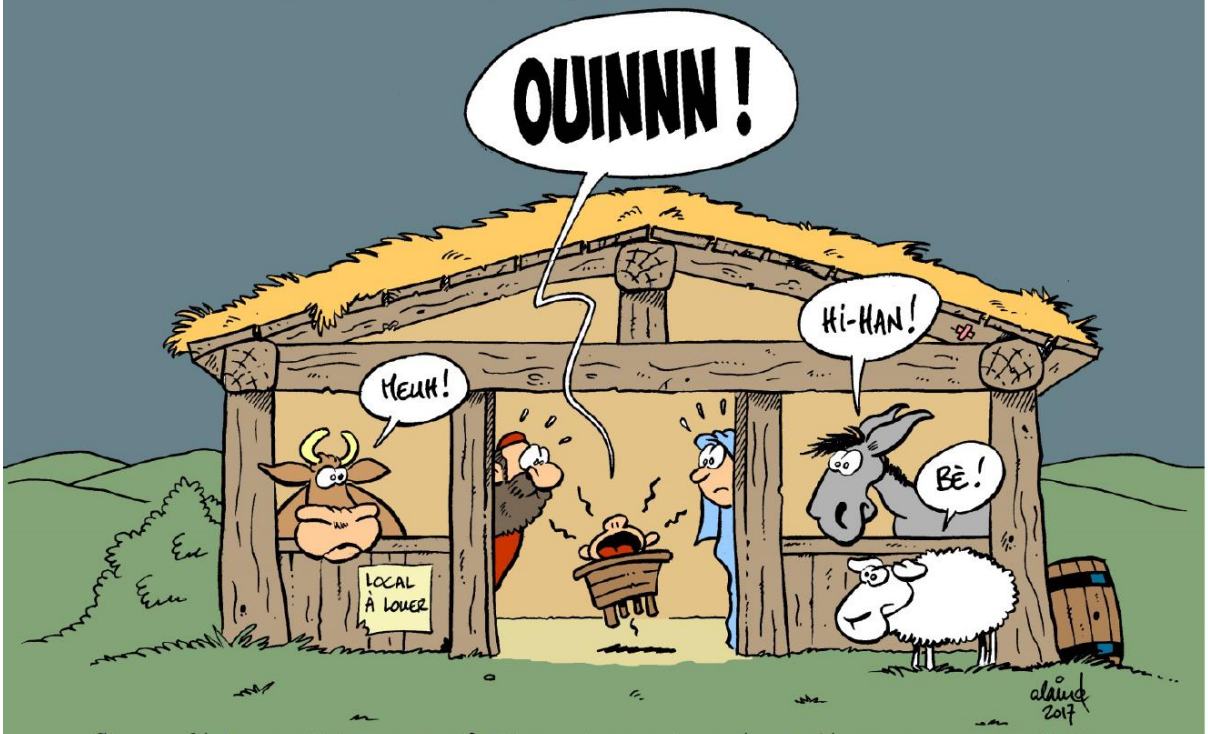

Si vous désirez participer en confectionnant un met sucré ou salé, vous pouvez contacter
Fabienne Genoud au 079 460 95 37 ou par mail à famille_genoud@hotmail.com
Un grand merci d'avance !

NUMEROS UTILES

Services

Administration communale	021 864 40 70
Police	117
Feu	118
Ambulance	144
Empoisonnements	145
La Main Tendue	143
Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes	147
Rega	1414
Agence d'assurances sociales	021 804 98 70
Cartes CFF, Apples	021 800 90 20
Centre de biométrie, passeports	0800 01 1291
ECA	058 721 24 20
Etablissement scolaire	021 557 85 75
Etat civil	021 557 07 07
Garde forestier, Guy Monnier	079 353 31 24
Garde pêche, Alexandre Cavin	079 237 42 70
Gendarmerie de Cossonay	021 557 82 21
Hôpital de Morges	021 804 22 11
Hôpital de St-Loup	021 866 51 11
Inspecteur forestier, Jan-Matti Keller	079 704 29 31
Justice de paix	021 557 94 00
Médecin au village	021 864 58 62
Office des poursuites	021 557 90 46
Office d'impôt du district	021 557 93 00
ORP, chômage	021 557 92 00
Préfecture de Morges	021 557 91 25
Registre foncier	021 557 18 35